Affiches, brochures, dépliants, documents et outils en ligne…

Travail sur écran
Trois nouvelles affiches

Réf. AD 910

Réf. AD 912

Réf. AD 913

Le travail sur écran
Guide pratique pour la prévention des risques

L'objectif de ce guide est de répondre aux principales questions qui se posent pour mettre en œuvre des actions efficaces et durables visant à prévenir les risques liés au travail sur écran :

- Où implanter le poste dans l'espace de travail ?
- Quel mobilier de bureau choisir ?
- Quels périphériques informatiques choisir ?
- Comment aménager le poste de travail ?
- Quelle est la posture de travail idéale ?
- Comment adapter l'organisation du travail aux exigences du travail sur écran ?

Réf. ED 6538, 20 p.

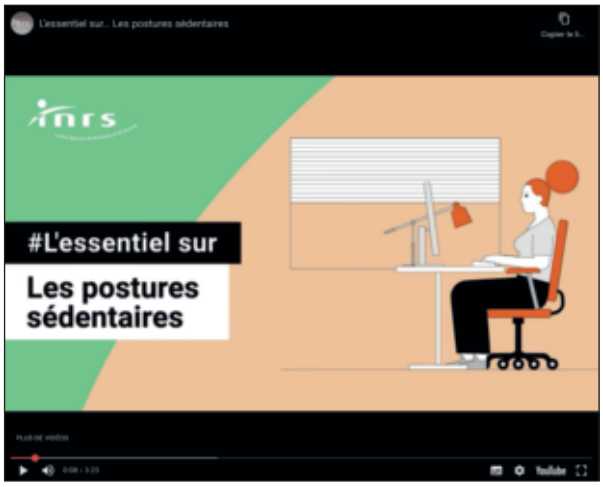

L'essentiel sur... Les postures sédentaires

Film d'animation

Dans de nombreux secteurs d'activités, le tertiaire notamment mais aussi l'industrie, la posture assise est une posture de travail couramment rencontrée. Cette posture, dès lors qu'elle est maintenue dans le temps et associée à une très faible dépense énergétique, peut avoir des conséquences délétères sur la santé. Souvent méconnus, les risques associés au maintien dans le temps de cette posture, dite sédentaire, représentent pourtant un réel enjeu de santé au travail.

Cette animation vise à sensibiliser aux effets sur la santé des postures sédentaires et présente des possibilités pour réduire l'exposition des salariés à ce facteur de risque.

Réf. Anim-448, 03min 22s

Outil d'évaluation en zone radon de la dose prévisionnelle des travailleurs

Évaluer la dose efficace prévisionnelle liée à l'exposition des travailleurs en zone radon

Cet outil permet d'informer sur les dispositions réglementaires applicables en fonction de l'activité volumique de radon mesurée dans le cadre de l'évaluation du risque lié au radon. Il précise les conditions dans lesquelles une zone radon doit être mise en place. Il permet d'évaluer au préalable l'exposition individuelle des travailleurs amenés à pénétrer dans une zone radon.

Réf. Outil 153, logiciel en ligne.

Base de données Solvants

Mise à jour

Solvants est une base de données de l'INRS destinée à aider les entreprises à prévenir les risques liés à leur utilisation. Cette base, aide au choix ou à l'utilisation de solvants quel que soit le secteur utilisateur, recense des données sur plus de 100 substances classiquement utilisées comme solvants.

Elle comporte notamment des informations sur l'identité de la substance, la classification et l'étiquetage conformément au règlement européen (CE) 1272/2008 modifié (règlement « CLP »), la classification du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), les valeurs limites d'exposition professionnelle françaises (VLEP), le type d'utilisation et les secteurs utilisateurs, les propriétés physico-chimiques, les tableaux des maladies professionnelles du régime général...

Prévenir le mal de dos dans le secteur...

5 mises à jour de dépliants (6 volets)

- ... de la collecte et du tri des déchets **(ED 6318)**
- ... de l'aide et des soins à la personne **(ED 6319)**
- ... du commerce **(ED 6320)**
- ... du transport et de la logistique **(ED 6321)**
- ... du bâtiment **(ED 6322)**

Les maladies professionnelles

Mise à jour du guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

Ce guide permet de retrouver un tableau de maladie professionnelle en cherchant par symptômes ou maladies et par agents nocifs ou situations de travail. Il peut être un outil facilitant le repérage et l'évaluation des risques de maladies professionnelles par toutes les personnes participant à la prévention en milieu de travail.

Réf. ED 835, 314 p.

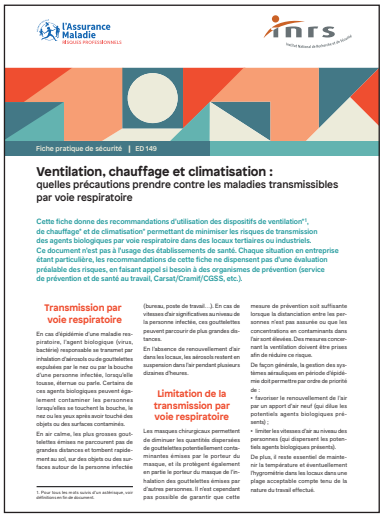
Fiche pratique de sécurité | ED 149

Ventilation, chauffage et climatisation : quelles précautions prendre contre les maladies transmissibles par voie respiratoire

Cette fiche donne des recommandations d'utilisation des dispositifs de ventilation[1], de chauffage[1] et de climatisation[1] permettant de minimiser les risques de transmission des agents biologiques par voie respiratoire dans des locaux tertiaires ou industriels. Ce document n'est pas à l'usage des établissements de santé. Chaque situation en entreprise étant particulière, les recommandations de cette fiche ne dispensent pas d'une évaluation préalable des risques, en faisant appel si besoin à des organismes de prévention (service de prévention et de santé au travail, Carsat/Cramif/CGSS, etc.).

Transmission par voie respiratoire

En cas d'épidémie d'une maladie respiratoire, l'agent biologique (virus, bactérie) responsable se transmet par inhalation d'aérosols ou de gouttelettes expulsées par le nez ou par la bouche d'une personne infectée, lorsqu'elle tousse, éternue ou parle. Certains de ces agents biologiques peuvent également contaminer les personnes lorsqu'elles se touchent la bouche, le nez ou les yeux après avoir touché des objets ou des surfaces contaminés.

En air calme, les plus grosses gouttelettes émises ne parcourent pas de grandes distances et tombent rapidement au sol, sur des objets ou des surfaces autour de la personne infectée (bureau, poste de travail...). En cas de vitesses d'air significatives au niveau de la personne infectée, ces gouttelettes peuvent parcourir de plus grandes distances.

En l'absence de renouvellement d'air dans les locaux, les aérosols restent en suspension dans l'air pendant plusieurs dizaines d'heures.

Limitation de la transmission par voie respiratoire

Les masques chirurgicaux permettent de diminuer les quantités dispersées de gouttelettes potentiellement contaminantes émises par le porteur du masque, et le protègent également en partie le porteur du masque de l'inhalation des gouttelettes émises par d'autres personnes. Il n'est cependant pas possible de garantir que cette mesure de prévention soit suffisante lorsque la distanciation entre les personnes n'est pas assurée ou que les concentrations en contaminants dans l'air sont élevées. Des mesures concernant la ventilation doivent être prises afin de réduire ce risque.

De façon générale, la gestion des systèmes aérauliques en période d'épidémie doit permettre par ordre de priorité de :

- favoriser le renouvellement de l'air par un apport d'air neuf (qui dilue les potentiels agents biologiques présents) ;
- limiter les vitesses d'air au niveau des personnes (qui dispersent les potentiels agents biologiques présents).

De plus, il reste essentiel de maintenir la température et éventuellement l'hygrométrie dans les locaux dans une plage acceptable compte tenu de la nature du travail effectué.

1. Pour tous les mots soulignés d'un astérisque, voir définitions en fin de document.

Ventilation, chauffage et climatisation : quelles précautions prendre contre les maladies transmissibles par voie respiratoire

Fiche pratique de sécurité

Cette fiche donne des recommandations d'utilisation des dispositifs de ventilation, de chauffage et de climatisation permettant de minimiser les risques de transmission des agents biologiques par voie respiratoire dans des locaux tertiaires ou industriels.

Réf. ED 149, fiche de 4 p.